

Événement

L'U2P au Salon des Maires pour renforcer le dialogue entre les entreprises de proximité et les élus locaux
Page 2

Conjoncture

La baisse d'activité des entreprises de proximité s'est poursuivie pendant l'été
Page 3


Enquête

Les chefs d'entreprise de proximité s'opposent aux projets du gouvernement
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

 @U2P_france

 U2P - Union des entreprises de proximité

 U2P_france

 U2P



Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Assurance chômage, emploi des seniors et dialogue social : l'U2P signataire de trois accords paritaires

En parvenant le 14 novembre dernier à proposer trois accords séparés (et néanmoins interdépendants) sur l'assurance chômage, l'emploi des seniors et le dialogue social, les partenaires sociaux ont contribué à relancer le dialogue social et le paritarisme.

Syndicats et patronat avaient à cœur de s'accorder pour éviter que l'exécutif reprenne la main, comme l'avait fait au printemps le gouvernement Attal après l'échec des négociations sur l'emploi des seniors, publiant un décret jugé défavorable par l'U2P. Après plusieurs années durant lesquelles les règles de l'assurance chômage ont été fixées par décret, les organisations représentatives des employeurs et des salariés du pays ont su trouver un terrain d'entente, redonnant tout son crédit à la gestion paritaire du régime d'assurance-chômage. Il était indispensable d'adapter les règles d'assurance chômage à la réforme des retraites en modifiant les bornes d'âge. L'U2P s'est par ailleurs félicitée que le projet d'accord entérine une baisse (de 4,05% à 4%) des cotisations patronales d'assurance chômage à compter du 1er mai 2025. Cette évolution est d'autant plus nécessaire que les discussions budgétaires en cours annoncent à l'inverse des augmentations de charges pour les entreprises. En outre, les salariés saisonniers auxquels certains secteurs ont nécessairement recours, accéderont plus facilement à l'assurance



chômage, évitant une précarité préjudiciable à la fois aux salariés et aux entreprises qui les emploient. Ce texte sur l'assurance-chômage, comprenant les règles d'indemnisation des chômeurs, entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2025 et s'appliquera durant quatre années. Le projet d'accord relatif à l'emploi des seniors constitue également une réelle avancée. La France ne peut plus se permettre d'avoir l'un des taux d'activité des seniors les plus faibles d'Europe. L'accès facilité à une retraite progressive est de nature à éviter le départ trop brutal des salariés les plus expérimentés et à favoriser la transmission de leurs compétences dans la durée. Les Vice-Présidents de l'U2P, Christophe Sans, chef de file

dans la négociation assurance chômage et Jean-Christophe Repon, chef de file dans la négociation sur l'emploi des seniors, ont l'un et l'autre émis un avis favorable sur les projets d'accord qui ont été examinés et approuvés par les membres du Conseil exécutif de l'U2P lors de sa réunion du 21 novembre dernier. L'U2P a ainsi été signataire des trois accords paritaires qui répondent à trois objectifs prioritaires pour l'U2P : prendre en compte les spécificités des petites entreprises en matière d'assurance chômage et d'emploi des seniors ; engager une baisse des cotisations patronales d'assurance chômage ; replacer les partenaires sociaux au centre du jeu social et économique. ●

L'U2P au Salon des Maires pour renforcer le dialogue entre les entreprises de proximité et les élus locaux

L'U2P était au Salon des Maires et des Collectivités Locales du 19 au 21 novembre 2024. Motivée par la volonté de débattre des priorités concrètes des entreprises de proximité, et de renforcer le dialogue avec les élus locaux, l'U2P a programmé de multiples temps d'échanges sur son stand.

Les problématiques des communes et des collectivités locales sont intimement liées à celles des artisans, des commerçants et des professions libérales, qui contribuent au premier chef au dynamisme économique, à la création d'emplois non délocalisables et au maintien du lien social dans les territoires. C'est ainsi que l'U2P et ses confédérations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL, CNATP) ont accueilli le public au sein du pavillon 2.2 de la Porte de Versailles à Paris. Les trois journées ont été rythmées par l'organisation d'une trentaine de mini tables rondes qui ont réuni près de 90 intervenants, dont la ministre du Travail et de l'Emploi Astrid Panosyan-Bouvet, le ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique, Guillaume Kasbarian, et une trentaine d'élus locaux et

de parlementaires. « *En visionnant notre échange, nombre de chefs de très petite entreprise auront saisi votre vision et compris les priorités de l'U2P qui s'inscrivent toutes dans l'objectif de poursuivre la dynamique engagée sur l'apprentissage, au bénéfice de la formation des jeunes et de leur insertion sur le marché du travail* » explique Michel Picon, Président de l'U2P dans ses mots de remerciements à Astrid Panosyan-Bouvet qui est intervenue lors d'une table ronde sur le sujet de l'apprentissage. Quant à l'échange avec Guillaume Kasbarian, il a été consacré au défi de la simplification administrative, très important pour les entreprises de proximité. Cet échange a notamment permis de lui faire part des priorités de l'U2P sur le projet de loi de simplification de la vie économique dont l'examen à l'Assemblée nationale est

imminent. En parallèle, l'U2P a organisé une conférence intitulée : « *Le rôle des TPE dans le développement économique des territoires* », avec notamment la participation du Président de l'U2P et de Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat. Les interventions de Françoise Gatel ont notamment souligné l'importance de la ruralité et de sa dimension économique, la valeur ajoutée que crée le dialogue entre les élus locaux et les entrepreneurs, l'accueil du projet d'activité et la nécessité d'agir pour la pérennité des entreprises, y compris des plus petites. La ministre a présenté comme prioritaire la nécessité d'offrir aux porteurs de projet un écosystème favorable, en réunissant les conditions d'un flux de clientèle suffisant. Elle a rappelé la

place des entreprises artisanales dans la réindustrialisation de la France, ainsi que le rôle des lieux de commerce en tant que lieux de vie et de sauvegarde du lien social. Françoise Gatel et Michel Picon sont intervenus aux côtés de Nicolas Portier, auteur de l'étude de l'Institut Terram « *TPE : une force économique pour le développement des territoires* » ; Laurence Porte, Vice-Présidente de l'Association des Petites Villes de France, Maire de Montbard ; Louis Pautrel, membre du Bureau de l'Association des maires ruraux de France, Maire de Le Ferré ; et Diane Gallais, Directrice adjointe des programmes Action cœur de ville à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). L'ensemble des tables rondes et la conférence sont disponibles en replay sur la web TV de l'U2P : www.u2p-tv.fr ●



Animations autour de produits alimentaires d'exception proposés par la CGAD.



Interview du ministre Guillaume Kasbarian par Michel Picon.



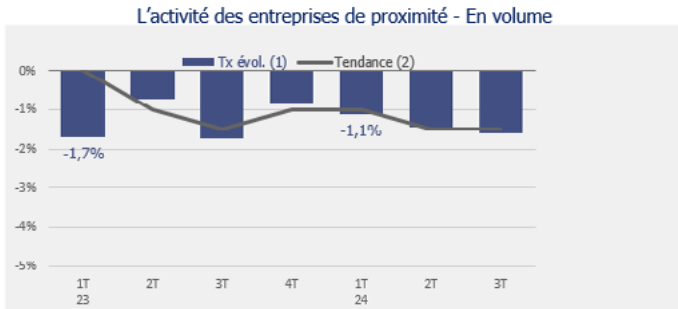
Trente tables rondes se sont succédées sur le stand U2P.



Conférence sur la rôle des TPE dans le développement économique des territoires.

La baisse d'activité des entreprises de proximité s'est poursuivie pendant l'été

Le volume d'activité des entreprises de proximité a de nouveau reculé pendant la saison estivale, dans le prolongement de la période précédente : -1,6% par rapport au même trimestre en 2023, et -1,5% en tendance annuelle, comme en témoigne la dernière enquête menée par l'Institut Xerfi pour le compte de l'U2P.



L'étude menée par l'Institut Xerfi démontre que les écarts entre les résultats des différents secteurs se sont creusés, les artisans du bâtiment et des travaux publics subissant le recul le plus sensible (-4,9%). La baisse d'activité a également concerné la fabrication et les services (-2%) tandis que les entreprises de

l'alimentation ont limité le repli à -0,2%. Du côté des professionnels libéraux l'activité est restée stable (0%) à un an d'intervalle, après un premier semestre en retrait. Les chefs d'entreprise consultés pour cette enquête* ont signalé une dégradation de leur trésorerie, 24% envisageant une détérioration contre

seulement 10% qui ont indiqué une amélioration. Dans la même logique, ils ont anticipé une activité moins soutenue au 4ème trimestre (22%) avec seulement 7% d'entre eux qui ont plutôt prévu une amélioration. Ainsi les Jeux olympiques et paralympiques de Paris n'auront pas permis d'inverser la tendance, certaines entreprises de proximité ayant même été pénalisées par l'événement pour différentes raisons : fermeture obligatoire, accès restreint pour les salariés et parfois pour le public, difficultés d'approvisionnement, désertion des quartiers extérieurs aux épreuves sportives... Ces constats justifient s'il en était

besoin l'action de l'U2P contre une série de mesures des projets de loi de Finances et de Financement de la sécurité sociale pour 2025, qui menacent directement l'avenir d'un grand nombre d'entreprises de proximité si elles devaient être adoptées. On pense notamment à la réduction des exonérations de charges sur les salaires compris entre 1 et 1,3 SMIC, à la remise en cause de l'accompagnement des employeurs d'apprentis ou encore à la hausse de la taxe sur l'électricité.

*Enquête réalisée en octobre 2024 par Xerfi Specific pour le compte de l'U2P, auprès de 7675 chefs d'entreprise issus des secteurs représentés par l'U2P. ●

Les chefs d'entreprise de proximité s'opposent aux projets du gouvernement

Une grande majorité (63%) de chefs d'entreprise de proximité ne font pas confiance au Premier ministre et à son gouvernement pour améliorer la situation du pays dans les prochains mois, selon une enquête de Xerfi Specific pour l'U2P. Seul un professionnel sur quatre émet un avis favorable.

La défiance la plus forte se retrouve chez les professionnels libéraux du droit (72% ne font plutôt pas ou pas du tout confiance au gouvernement) et les professionnels libéraux de la santé (64%). A l'inverse, les artisans et commerçants de l'alimentation (56%), les hôteliers-restaureurs (56%) et les artisans des services (58%) se montrent les plus mesurés. Les actions prioritaires sollicitées par les chefs d'entreprise de proximité dénoncent en creux les mesures prévues dans les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025. Ainsi,

au moment où le gouvernement prévoit de remettre en cause une partie des exonérations de charges, y compris sur les contrats d'apprentissage, et alors qu'il envisage une nouvelle baisse de l'aide à l'apprentissage, les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux revendiquent au contraire très majoritairement (80%) une réduction des prélèvements sur les entreprises et la pérennisation des aides à l'apprentissage pour les TPE et PME (76%). Enfin les sondés commencent à accompagner et à soutenir une conviction portée par l'U2P et son Président

Michel Picon : « Pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés et des travailleurs indépendants sans accroître la charge des entreprises, le pays doit trouver des sources de financement de la protection sociale qui ne reposent pas sur le travail ». Même si 28% préfèrent encore ne pas se prononcer, une majorité de 50% est en accord avec cette perspective contre 22% plutôt opposés. Les professionnels libéraux de la santé (70%), de même que les artisans des travaux publics (65%) et les professionnels libéraux du droit (63%), sont les plus demandeurs d'une telle réforme.



*Enquête réalisée en octobre 2024 par Xerfi Specific pour le compte de l'U2P, auprès de 7675 chefs d'entreprise issus des secteurs représentés par l'U2P. ●

Les Brèves

La FNAR, Fédération nationale des artisans et petites entreprises en milieu rural, a organisé son Assemblée Générale le 8 novembre dernier à Paris. La FNAR, membre de la CNAMS, est l'organisation professionnelle représentative des entreprises artisanales exerçant leurs activités dans les secteurs du machinisme agricole, du matériel de parcs et jardins, de l'équipement d'élevage, de l'habitat rural, de la construction-métallerie et de la maréchalerie. Ces entrepreneurs, aussi connus comme "artisans ruraux", sont majoritairement des chefs d'entreprise indépendants, installés en communes rurales, au service du monde agricole, des collectivités locales et des populations de leur environnement. Lors de son Assemblée Générale, les conférences animées par des spécialistes ont permis aux participants de prendre de la hauteur sur des sujets de réflexion d'actualité pour la profession : l'entrée de l'intelligence artificielle dans le monde de l'artisanat, l'évolution vers la facturation électronique, le fonctionnement du recouvrement, ou encore la présentation du salon SIA-PRO.

La nouvelle Commission européenne, validée par le Parlement européen le 27 novembre, entrera en fonction le 1er décembre 2024. Plusieurs dossiers majeurs pour les entreprises de proximité sont attendus dès le début de cette mandature. Ainsi, une révision des règles des marchés publics sera proposée courant 2025. Elle sera l'occasion d'améliorer l'accès des TPE-PME à la commande publique et d'aborder la question des critères environnementaux et sociaux, dans un contexte de forte concurrence internationale. Concernant les sujets sociaux, un nouvel élan en vue d'aboutir à un accord sur la révision des

règles de coordination des régimes de protection sociale, bloquée depuis plusieurs années, est espéré. L'indemnisation chômage des travailleurs transfrontaliers et le renforcement de l'application de la législation pour le détachement de travailleurs sont, à cet égard, particulièrement sensibles. Enfin, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, devra concrétiser sa promesse de simplifier la législation en diminuant les charges administratives de 25% pour les TPE-PME par de nouvelles propositions et révisions qui toucheront l'ensemble des politiques du marché intérieur.

Les enjeux du scrutin de l'élection TPE. L'U2P appelle les chefs d'entreprise de proximité à faciliter le vote des salariés pour qu'ils puissent désigner les organisations syndicales de salariés qui les représenteront. Cette élection, organisée tous les quatre ans, contribue à déterminer la capacité des organisations syndicales de salariés à négocier ainsi que leur poids dans la négociation collective. L'U2P souhaite la meilleure participation possible à cette élection afin que la voix des salariés des TPE soit mieux prise en compte par les partenaires sociaux dans les négociations de branche et dans les grandes négociations interprofessionnelles. Cette élection concerne également le dialogue entre employeurs et salariés des TPE, dialogue que l'U2P accompagne sous deux formes : le dialogue social qui se développe à l'extérieur des entreprises via les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRIA, CPR-PL, CPRI); le dialogue professionnel qui concerne l'employeur et les salariés de chaque entreprise, dans leurs relations directes au quotidien. Les salariés ont jusqu'au 9 décembre 2024 pour voter. ●

Sur les réseaux sociaux

Le Pt de l'U2P a réagi sur @RMCInfo au projet de travailler 7h de plus par an : "Arrêtons le concours Lépine des nouveaux impôts sur les entreprises. Il faut trouver d'autres modes de financement de notre protection sociale. 1500 salariés de TPE sont licenciés par semaine."

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 22 novembre 2024

L'Agenda

Du 19 au 21 novembre

Participation de l'U2P au Salon des Maires et Collectivités locales.

21 novembre

Réunion du Conseil exécutif de l'U2P.

25 novembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la cérémonie de remise des insignes de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur à Arnaud Muret, Directeur général de l'Opco des entreprises de proximité.

26 novembre

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Annelore Coury, Conseillère Sociale du Président de la République, et Constance Bensussan, Conseillère spéciale Social, éducation et lutte contre les inégalités.

27 novembre

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Pierre Pribile, Directeur de la Sécurité Sociale.

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Antoine Armand, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

28 novembre

Participation du Président de l'U2P à une table ronde du « Sommet de l'Economie » organisé par la revue Challenges.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1 décembre 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage